Toute fusion des éléments européens et indigènes est impossible.

On pourrait augmenter les impôts, mais avec ménagements, dans les campagnes.

M. Hervé de Saisy. — C'est précisément l'avis de M. Pauliat !

Je demande la parole.

M. de Ces-Caupenne. — Je demande au Sénat d'ordonner la nomination d'une commission chargée d'examiner certains points mis en lumière par la discussion actuelle; il faut savoir quelles ont été les conséquences du *senatus consulte* de 1853, quelle est l'importance des terres susceptibles d'être colonisées; doit-on accorder aux indigènes une part quelconque dans les assemblées électives? doit-on modifier les attributions du gouvernement général ?

Je demande en outre l'ordre du jour pur et simple.

DISCOURS DE M. CONSTANS

M Constans, ministre de l'intérieur. — On a parlé beaucoup des impôts en Algérie ; tout le monde est d'accord sur l'impôt arabe.

Quant aux autres impôts, on a dit que les Arabes payeraient tout et les Européens rien ; or, en 1886, les Arabes ont payé onze francs par tête et les Européens cent cinq francs.

Il y a dans les affirmations de M. Pauliat, je le dis en passant, de formidables exagérations.

Les Orientaux ne se plaignent que quand on les y pousse. (Vive exclamation.)

Si nous devons la justice aux indigènes, nous ne pouvons pas coloniser à leur profit; quant aux étrangers qui sont en Algérie, à côté de nos colons, ils ne sont nullement rebelles à l'assimilation française; il y a cette année cinq mille fils d'étrangers inscrits sur nos registres.

Il n'y a donc pas là le danger signalé par M. Pauliat.

M. Guichard. — Mais si vous ne craignez pas les indigènes, pourquoi employez-vous soixante mille hommes à les contenir. (Mouvements divers).

M. Constans, ministre de l'intérieur. - Les troupes sont purement et simplement en garnison comme en France.

M. Pauliat nous a dit que l'usure désolait l'Algérie et que le comptoir d'escompte de Tizi-Ouzou prêtait à 16 0/0 par trimestre; ceci n'est pas exact; la banque en question prête à 8 0/0 et l'intérêt va de 12 à 16 0/0 par an à Tizi-Ouzou exceptionnellement.

Une banque constituée en Algérie sur le plan de la Banque de France n'y serait pas plus naturelle qu'à Hanoï. (Mouvement. Rires.)

Les dépenses du corps d'armée stationné en Algérie ne sauraient être imputées aux Algériens, car elle est la représentation de l'autorité de la Métropole.

Il en est de même pour la garantie d'intérêt des chemins de fer.

J'en arrive à la question de l'assimilation; l'école ne peut faciliter l'assimilation de l'enfant.

Je ne parle pas seulement des soldats, mais aussi des officiers qui, une fois à la retraite, reprennent la vie arabe. (Réclamations.)

L'assimilation des races est impossible; les Arabes ne demandent que de vivre libres dans leurs statuts et qu'à pratiquer leur religion.

M. le baron de Lareinty. — Comme nous le demandons, nous Français. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Vous le leur devez, le gouvernement est disposé à favoriser la colonisation.

Les colons ne se livreront contre les Arabes à aucune exaction, mais nous ne favoriserons pas les Arabes à leur détriment.

J'ajoute que le gouvernement sera heureux si le Sénat veut charger un certain nombre de ses membres d'étudier les questions algériennes. (Applaudissements sur divers bancs.)

La séance est suspendue à 4 heures 20.

La séance est reprise à 4 h. 35.

M. Guichard — Il ne faut pas rendre le gouverneur général responsable. La meilleure manière de coloniser est de se servir de l'indigène. Un ingénieur français nous apprend qu'indigènes et colons sont en continuel antagonisme.

Voix au centre: C'est un malade (On rit.)

M. Mauguin. — Quel est son nom?

M. Guichard — C'est M. Renou, ancien conseiller des affaires indigènes à Alger.

M. Mauguin. — Il n'y est resté que deux mois.

Le Sénat très énervé impose silence à M. Mauguin. Il paraît furieux

M. Guichard. — Le peuple musulman, dit-il, est le plus tolérant de la terre, partout les turcs protègent les communautés religieuses. Voici ce que devra faire la commission : assurer la sécurité des colons étrangers ; mettre un terme à la colonisation officielle ; encourager la population indigène à travailler le sol.

M. Boulanger. — Il y a longtemps que M. Tirman prépare et propose un budget spécial à l'Algérie; tous les gouvernements se sont refusés à faire pratiquer cette politique séparatiste.

Il m'a paru nécessaire, en ma qualité de rapporteur général de la commission des finances, de barrer le chemin à une proposition pleine de dangers.

Au fond des artifices de langage de M. Tirman il y a la rupture de notre unité budgétaire qui est la conséquence de notre unité nationale, unité que les grandes assemblées de 1889 et 1890 eurent poursuivie sans trêve

J'espère que le gouvernement repoussera la mesure qui ferait de l'Algérie une colonie indépendante.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 2 mars 1891

Présidence de M. FLOQUET, président

LES COLLÈGES COMMUNAUX

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ouvrant au ministère de l'instruction publique, sur l'exercice de 1891, un crédit supplémentaire de 325.000 francs à inscrire au chapitre 43

M. Le Provost de Launay. — Nous commençons à peine l'exercice 1891 et voilà que déjà on nous demande des crédits supplémentaires. On augmente les dépenses des collèges communaux alors que le nombre des élèves diminue. Maintenir de pareils errements, c'est vouloir gaspiller les fonds des contribuables. (Applaudissements à droite.)

Il faut donc faire disparaître les collèges inutiles et supprimer les internats qui n'ont pas au moins dix internes. (Applaudissements à droite.)

M Ch Dupuy, rapporteur. — Certains collèges ont peu d'élèves, c'est très vrai, mais les municipalités n'y tiennent pas moins; elles veulent à tout prix maintenir ces établissements et elles ont raison, car c'est une question de défense républicaine. (Exclamation ironiques à droite. Applaudissements à gauche)

Il avoue que le nombre des élèves est beaucoup diminué dans les collèges communaux. (Ah ! ah ! à droite.)

Il termine en demandant le vote d'une mesure profitable à l'enseignement et à la République. (Très bien, très bien à gauche).

M. Le Provost de Launay. — Lorsqu'il s'agit de finances, on devrait bien laisser la politique de côté. (Très bien à droite).

Si l'on entend faire la guerre à l'enseignement libre, encore ne faut-il pas en imposer les frais aux contribuables; il serait plus loyal de supprimer l'enseignement libre.

Si on maintient les nombreux collèges sans élèves, c'est qu'on gère mal les finances de l'Etat. (Applaudissements à droite).

LE COLLÈGE D'HAZEBROUCK

DISCOURS DE M. PLICHON

M. Jean Plichon. — J'ai demandé la parole, monsieur le président.

A gauche. — Aux voix ! La clôture !

M le président. — On demande la clôture.

M. Jean Plichon — Vous m'avez inscrit pour prendre la parole, monsieur le président.

M le président. — Je vous ai inscrit, mais ce n'est pas une raison pour que vous ayez la parole alors qu'on demande la clôture. (Réclamations à droite.)

M le ministre de l'instruction publique — Monsieur le président, je suis tout disposé à laisser parler M. Plichon, je lui répondrai en même temps qu'à l'orateur qui descend de la tribune. (La clôture ! la clôture !)

M. le Président. — La clôture a été demandée (Bruit à droite).

M. Jean Plichon. — Je demande la parole contre la clôture.

M. le Président. - Vous avez la parole.

M. Jean Plichon. — Messieurs, je ne me serais pas permis de demander la parole tout à l'heure, si je n'avais cru que la Chambre dut être édifiée par un argument qu'il a échappé à M. le rapporteur de contester.

Je n'en ai que pour quelques instants, et si la Chambre veut bien me faire l'honneur de m'écouter, je prends l'engagement de ne pas rester plus de cinq minutes à la tribune. (Parlez ! La clôture !)

M. le Président. — On n'insiste pas pour la clôture? (Non ! non !)

M. Plichon a la parole.

M. Jean Plichon.— M. le rapporteur a dit, dans son rapport, que les villes avec lesquelles il est question de contracter de nouveaux engagements décennaux veulent absolument conserver leurs collèges, qu'elles y tiennent pour certaines raisons d'amitié, par amour filial ! Il a même ajouté que « les villes ne demandaient qu'à être persuadées... ».

Eh bien, je crois qu'on va un peu loin quand on dit que toutes les villes sollicitées de contracter de nouveaux traités avec l'Etat ont acquis la persuasion du bien-être qui leur est offert. Il y en a, et j'en connais, qui, loin d'acquiescer de la sorte, ont demandé à dégager leurs finances, et en même temps celles de l'Etat, d'une combinaison très onéreuse pour le contribuable et pour laquelle on ne peut invoquer l'intérêt de l'instruction publique.... (Interruptions à gauche. Approbation à droite.)

M. le rapporteur. — Je viens de parler en faveur de ces villes.

M. Jean Plichon. — Il y a des exemples qu'il est bon d'apporter sans passion à la tribune.

J'ai été élevé de l'Université, et je serais peu en droit d'apporter ici des critiques mal fondées contre elle. Mais il est impossible de ne pas venir dire à la Chambre que certaines municipalités avaient demandé à être relevées de leurs traités.

Elles avaient conclu un contrat bilatéral avec l'Etat. Quand ce dernier reprend sa liberté, se peut-il que les villes n'aient pas la leur ? Je prends un exemple. La ville d'Hazebrouck avait conclu avec l'Etat un traité qui arrivait à échéance le 1er janvier dernier. Non seulement on a voulu imposer un nouveau traité à la commune, mais on a usé de mesures de rigueur vis-à-vis de l'administration municipale On lui a refusé le droit de transformer son collège en collège purement communal. (Interruptions à gauche.)

Et pourtant, quel était le mobile qui faisait agir ainsi le conseil municipal? (Interruptions à gauche). Ce cas particulier n'est qu'un exemple, je le veux bien, mais les exemples apportent quelquefois des enseignements utiles.

En 1861... (Interruptions à gauche et au centre. — La clôture! Parlez! parlez! à droite)

Je suis vraiment étonné, messieurs, que vous vouliez nous lancer dans une dépense de 325 000 fr., sans vouloir écouter les observations de cette importance. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En 1864, le collège d'Hazebrouck était un collège comprenant 90 externes et 150 pensionnaires; en 1890 il comptait 6 pensionnaires et 75 externes ! Et sur ce chiffre, on compte 12 à 14 boursiers; voilà sa prospérité! Voyons les charges : il coûte à l'Etat une dizaine de mille francs, et exige de la commune une subvention de 15.000 fr.; je ne parle pas de la rétribution scolaire. Aussi y voit-on 15 professeurs chargés de la lourde tâche de donner l'enseignement à 81 enfants !

Aussi la ville a-t-elle demandé à reprendre sa liberté; et ici je veux rendre un public hommage à son maire, qui se fit en cette circonstance, avec autant d'intelligence que de modération, l'interprète des décisions prises par l'unanimité du conseil municipal. Le gouvernement n'a pas jugé qu'il fût opportun d'acquiescer à son désir et s'il n'a pas voulu reconnaître à la ville le droit, pourtant incontestable, de disposer comme bon lui semblait des bâtiments qui étaient sa propriété. Je voudrais savoir si cette politique est une politique de bonne économie : vouloir forcer une ville à dépenser 15.000 fr. pour un collège qui n'a pas d'élèves, je considère que c'est un système oppressif. Très bien ! très bien ! à droite.)

Je demande à la Chambre si, dans ces conditions, elle votera les crédits supplémentaires qui lui sont demandés crédits que, d'après ce que nous disait M. le ministre de l'instruction publique, au mois de décembre dernier, j'espérais ne pas voir se dresser devant nous. (Applaudissements à droite. Exclamations à gauche.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. — Pour Hazebrouck, l'Etat n'a jamais entendu imposer à la ville de conserver le collège ; le conseil supérieur a seulement décidé qu'il n'y avait pas lieu d'affecter les bâtiments du collège communal à un établissement ecclésiastique.

M. Plichon. — Il y a pourtant une pétition de toutes les communes de l'arrondissement. (Très bien ! très bien! à droite.)

M. Bourgeois. — Je demande à la Chambre de voter les crédits dans l'intérêt des villes et des classes peu fortunées.

Il ne faut pas se dissimuler que les adversaires de la République font une guerre acharnée à l'enseignement de l'université.

Et si ces tentatives pouvaient réussir, on ferait deux France : l'une démocratique en bas, et l'autre réactionnaire au-dessus; le gouvernement ne veut qu'une France. (Exclamations ironiques à droite.)

La doctrine est celle de la tolérance.

Voix à droite : Et Marboz et Vicq. (Très bien, très bien à droite.)

M. Bourgeois — Son idéal est un idéal de liberté. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite.)

Le projet est adopté par 198 voix contre 128

Interpellation de M. de Douville-Maillefeu

LE JEU DE MONACO

M. le président. — J'ai reçu de M. de Douville-Maillefeu une demande tendant à interpeller le gouvernement sur les mesures à prendre pour faire cesser le scandale des jeux publics dans la principauté de Monaco (Bruit).

Sur la demande de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, la Chambre décide la discussion immédiate. (Agitation prolongée).

M. de Douville-Maillefeu — Une campagne très violente est menée dans tous les pays contre l'établissement des jeux de Monaco. Je ne demande pas au cabinet d'exiger dès demain — *manu militari* — la disparition des jeux, mais le gouvernement a le droit de donner de bons conseils et il est temps de faire cesser les scandales qui s'y produisent tous les jours.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — La principauté de Monaco est complètement indépendante, et, pour diverses raisons, une négociation diplomatique du genre de celle dont on parle ne sera pas opportune.

Le contrat de la société fermière des jeux n'est pas à expiration et j'espère que M. de Douville-Maillefeu ne me demandera pas de traiter cette question immédiatement. (Très bien, très bien.)

M. de Douville-Maillefeu. — Je n'insiste pas.

Les blés

M. Méline. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891. Je demande l'urgence pour cette proposition qui a recueilli 145 signatures.

Les rigueurs d'un hiver exceptionnel ont fait subir aux agriculteurs des pertes irréparables. Il est nécessaire que les récoltes détruites soient immédiatement reconstituées. Je suis convaincu que la Chambre décidera la discussion immédiate.

Les agriculteurs perdent cette année une somme représentant de 80 à 100 millions. Le dégrèvement proposé représente un sacrifice de 6 à 8 millions. C'est une somme considérable, je l'avoue, mais irons-nous acheter du blé à l'étranger ?

Ce serait alors un trou de 40 millions fait dans notre budget.

M. Develle. — Je ne peux être que sympathique à la proposition de M. Méline; le désastre atteint deux millions d'hectolitres, je donne mon adhésion au projet, mais sous réserves, car il m'est impossible d'admettre qu'une exemption soit accordée aux grands propriétaires et aux cultivateurs aisés.

L'urgence est déclarée par 365 voix contre 137.

M. Méline. — Je demande la discussion immédiate.

M. Rouvier. — Le gouvernement ne s'est pas opposé à la déclaration d'urgence, mais il demande à la Chambre de ne pas se prononcer sur un texte dont elle a à peine entendu la lecture.

Au nom du gouvernement, je demande à la Chambre de renvoyer la proposition à la Commission du budget.

Le projet est renvoyé à la commission du budget par 443 voix contre 118. Le rapport pourra être déposé jeudi.

M. Borie dépose une proposition de loi tendant à suspendre les droits sur les céréales pour laquelle il demande l'urgence.

L'urgence combattue par M. Rouvier est repoussée.

Les caisses de retraite

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les projets de loi concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers.

M. de Ramel. — L'article premier ne présente pas le cas de fermeture de l'usine ou de maison de commerce. Il est nécessaire de parer à cette situation; c'est là le but de mon amendement qui vise le cas de la cessation absolue de la maison de commerce.

L'amendement est pris en considération et les articles 1 à 4 sont adoptés.

L'article 5 est ainsi conçu : Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi, toutes les sommes qui à l'avenir seront retenues sur les salaires des ouvriers en vue d'assurer des retraites seront versées à la Caisse des dépôts et consignations.

Un amendement de M. de Ramel demandant qu'on ajoute les mots : « ou les titres et valeurs représentant ces sommes » donne lieu à une longue discussion entre M. Ramel et M. Audiffred qui demande que toutes les sommes soient à la Caisse nationale des retraites.

L'article 5 est renvoyé à la commission pour qu'elle puisse introduire dans une rédaction nouvelle le principe de l'amendement de M. Ramel

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 25.

NOUVELLES DU JOUR

La séance du Sénat. — L'Algérie

Paris, 2 mars.— La journée, en dehors du discours de M. Constans, a présenté un assez médiocre intérêt. On attendait avec impatience les déclarations du ministre de l'intérieur.

Beaucoup d'espérances ont été déçues : on pensait que sa réponse eût été aussi agressive que l'attaque de M. Pauliat. M. Constans s'est tenu dans les limites d'une douce ironie. Le sénateur du Cher expliquait cette attitude du ministre de l'intérieur de la façon suivante :

« J'ai reçu ce matin de nouvelles preuves des abus administratifs de l'Algérie, M. Constans le sait et il n'a été si bienveillant que pour m'empêcher de les produire à la tribune. »

L'explication est-elle sincère? On en doutait un peu.

Quant au discours prononcé par M. Boulanger contre le budget spécial que M. Tirman rêve pour l'Algérie, on peut dire qu'il rend plus probable que jamais la retraite du gouverneur-général, en l'éclairant sur l'accueil que le Parlement réserverait à son projet financier.

Le pari mutuel

Paris, 2 mars. — Le conseil municipal a adopté à l'unanimité un ordre du jour de M. Cochin, invitant le président du conseil municipal et deux de ses membres, à réclamer au ministre de l'intérieur, les sommes dues à la ville par le produit du pari mutuel.

M. Georges Berry a déposé cinq pétitions protestant contre la suppression du pari aux courses et une proposition invitant le Conseil à s'entendre avec les pouvoirs publics pour éviter cette suppression.

Mort d'un ancien ministre

Paris, 2 mars. — M. Béhic, ancien ministre, est mort à son domicile, rue Volney.

Le Brésil et la France

Paris, 2 mars. — Le gouvernement du Brésil a été reconnu; les négociations avec la France au sujet de la délimitation de la Guinée, continuent d'une façon cordiale.

Les dernières nouvelles du Sénégal

Paris, 2 mars. — On télégraphie de Saint-Louis (Sénégal) que Ahmadou est en train de chercher à reconstituer un noyau de résistance à la colonie française qui opère contre lui.

Une alerte à Belfort

Belfort, 2 mars — Ce matin, une alerte a eu lieu dans la garnison de Belfort.

Le général de Négrier, commandant du 7e corps, est arrivé par le train de 6 heures 22 et à 7 heures 1/4 il faisait tirer trois coups de canon au château pour donner l'alerte.

En moins d'une heure, la garnison entière était en tenue de campagne et prête à partir.

Vers neuf heures, toutes les troupes se dirigeaient sur la route de Besançon où elles vont manœuvrer une grande partie de la journée.

Belfort, 2 mars. — La manœuvre qui a suivi l'alerte de ce matin a duré une heure; les garnisons d'Héricourt et de Montbéliar y ont pris part.

L'affaire Rabaroust

Bordeaux, 2 mars. — L'affaire relative à M. Gaston Rabaroust, ancien substitut au parquet de la Seine, viendra le lundi 9 courant devant la 1re chambre de la cour d'appel de Bordeaux.

Bordeaux, 2 mars. — Les conclusions du procureur-général dans l'affaire Rabaroust établissent la culpabilité de ce substitut ; cinquante assignations de témoins ont été lancées pour le 9 mars et distribuées ce matin à Arcachon. L'émotion est très-vive.

Un drame à Marseille

Marseille, 2 mars. — Un drame terrible s'est déroulé ce matin, vers quatre heures, dans notre ville.

Le nommé Umello, âgé de vingt-quatre ans, sujet italien, ayant eu, hier soir, une discussion avec un de ses camarades, le menaça d'un revolver. Des amis communs le désarmèrent.

Furieux, Umello alla chez lui prendre un fusil, pour renouveler sa tentative. Sa mère, inquiète, le suivit au dehors, pour l'empêcher de faire un coup de tête. Mais lui, de plus en plus exaspéré, déchargea son arme sur elle et la tua net.

Attirés par le coup de feu, les compagnons de l'assassin accoururent et l'un d'eux reçut un coup de fusil dans le flanc. Il a expiré quelques heures après.

Lorsqu'on l'a arrêté, le parricide était au lit. Il n'a exprimé aucun regret.

Le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris

Londres, 2 mars. — Des articles du *Times* et du *Standard* expliquent que la visite de l'impératrice aurait dû être plus courte. Blâmant les nouvelles rigueurs en Alsace-Lorraine, et considérant l'incident comme en voie d'apaisement ils les attribuent à l'inspiration autorisée de la Cour et du *Foreign Office*.

Les journaux de ce soir s'expriment dans le même sens.

Il se confirme que l'Impératrice se loue de l'accueil qui lui a été fait à Paris et des procédés du gouvernement français à son égard.

Cologne, 2 mars. — La *Gazette de Cologne* apprend de source sûre que le gouvernement considère l'incident franco-allemand comme terminé pourvu qu'il ne se produise pas de nouveaux incidents; il n'est pas dans ses intentions de prendre d'autres mesures; le gouvernement français ne recevra pas de note diplomatique, ni aucune communication officielle relative à la question.

Par suite des nouvelles rigueurs dans l'application des passeports, l'autorisation accordée jusqu'ici à la troupe nancéienne pour des représentations françaises à Metz est retirée.

La démission du statthalter d'Alsace-Lorraine
Le successeur de M. de Munster

Berlin, 2 mars.— Le bruit court que le prince de Hohenlohe, statthalter d'Alsace-Lorraine, a fait parvenir sa démission à l'empereur. Il serait remplacé par le général de Waldersée.

On parle également du prince de Radowiz pour remplacer à Paris le comte de Munster. Le prince de Radowiz, qui devait partir pour Constantinople, a reçu l'ordre d'ajourner son départ.

A la chambre italienne

Rome, 2 mars. — L'ouverture de la séance de la chambre a été très agitée. M. Zanardolli attaque vivement le ministère. MM. di Rudini et Nicotera répondent avec vivacité.

M. Bianchi est élu à l'unanimité président de la Chambre.

M. Luzzatti dépose les projets qu'il a en vue pour réaliser des économies. Il déclare que l'équilibre du budget est assuré.

Rome, 2 mars. — M. Luzzatti a annoncé, à la Chambre, que les réductions budgétaires seraient de dix millions huit cent mille francs sur la Guerre et six millions cinq cent mille francs sur la Marine.

Le message lu aux Cortès

Madrid, 2 mars. — Le message lu aux Cortès annonce une amnistie pour les délits politiques. Les rapports de l'Espagne avec tous les pays sont amicaux.

Réunion de la Droite

Paris, 2 mars. — La droite royaliste, présidée par M. de Cazenove de Pradines, s'est occupée de la loi sur les sucres.

Après avoir entendu les explications de M. de Lanjuinais, Taudière et Recour, la réunion est d'avis d'accepter la décision prise par le groupe agricole tendant au relèvement de la prise en charge, la droite estimant que ce groupe est le meilleur juge de la solidarité qui existe entre tous les intérêts de la production agricole et de l'industrie.

La réunion s'occupe ensuite de la question de la remise du principal de l'impôt foncier (proposition Ladoucette) pour les terres qui vont être semées ou réensemencées en blé de printemps.

Après les observations de MM. Blachère, de Maillé, Barbotin, Bigot, Dompierre d'Hornoy, de Bernis, de Lanjuinais, de Benoit, etc., la réunion est unanimement d'avis de voter cette proposition.

Le pari mutuel

Paris, 2 mars. — L'embarras du gouvernement en ce qui concerne la suppression du pari mutuel ne fait qu'augmenter ; on craint de plus en plus des troubles dimanche prochain.

M. Constans cherche à se faire interpeller afin de permettre à la Chambre de revenir sur sa décision ; mais jusqu'ici aucun député n'a voulu prendre l'initiative.

M. Constans a fait notifier aujourd'hui aux diverses sociétés de courses des départements de la Seine, Seine-et-Oise et Oise, un arrêté aux termes duquel toutes sortes de jeux sont supprimés sur les hippodromes à partir du dimanche 8 mars.

Cet arrêté vise les sociétés qui font courir sur les hippodromes de Longchamps, Auteuil, Saint-Ouen, Maisons-Laffitte, Enghien, de Vésinet, la Marche, Vincennes, Saint-Germain, Achères, Colombes, Chantilly.

L'arrêté portant suppression du pari mutuel sur les champs de courses des autres départements sera notifié dans le courant de la semaine.

Le conseil des ministres s'occupera demain de la situation faite aux sociétés de courses par le vote de la Chambre.

Le tarif douanier

Paris, 2 mars. — M. Charles Roux, au nom d'un groupe de députés, vient de déposer un amendement au projet de tarif général des douanes, exemptant de droits les fruits et graines oléagineuses de toute provenance.

M. le général de Frescheville présente un amendement au projet de tarif général des douanes qui porte à 35 francs le droit à inscrire au tarif minimum sur le houblon.

Un amendement présenté par M. Macheres, au nom d'un groupe de cinquante députés, modifie ainsi la rédaction de l'article premier du projet de loi sur le régime des sucres :

« A partir du 1er septembre 1891, et pendant les années suivantes, le rendement légal est fixé à 7 kilogrammes 500 grammes de sucre raffiné par cent kilogrammes de betteraves, etc. » au lieu de 7 kilog. 750 porté au projet.

Un service anniversaire

Paris, 2 mars. — Un service solennel pour les âmes des soldats et marins morts pendant la guerre de 1870 et les expéditions ultérieures sera célébré jeudi prochain, à onze heures et demie, à l'église Saint Sulpice, sous la présidence de S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, et par les soins de la Société de secours aux blessés militaires, (Croix-Rouge), que préside M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le R. P. Gardet parlera après l'Evangile, et une quête sera faite à la sortie de la messe par Mme la maréchale de Mac-Mahon, présidente du comité des dames et quelques-unes des dames du comité.

Arrestation d'anarchistes

Bruxelles, 2 mars. — Quatre anarchistes français ont été arrêtés à Bruxelles par la police.

Ils seront prochainement reconduits à la frontière.

Crise municipale à Avignon

Avignon, 2 mars. — Une crise municipale vient d'éclater à Avignon.

Onze membres de l'assemblée communale ont donné leur démission à la suite d'un second vote émis par la majorité du conseil approuvant l'enlèvement de la statue de Crillon de la place de l'Horloge et l'édification sur cet emplacement du monument du Centenaire.

Les passeports en Alsace-Lorraine

Metz, 2 mars. — Le *Lorrain* annonce que tous les commissaires de police spéciaux de gares-frontières de l'Alsace-Lorraine sont convoqués aujourd'hui au ministère de Strasbourg, où ils recevront des instructions spéciales concernant l'application du passeport sous sa nouvelle forme.

Les Italiens en Afrique

Rome, 2 mars. — Des dépêches de Massaouah reçues par les journaux disent que la mission Antonelli auprès de Ménélick touche à sa fin.

On se montre confiant dans les résultats de cette mission. Mais on ne cache pas que Ménélick s'était soustrait aux obligations de son traité avec l'Italie.

On espère que la mission Antonelli aura pour effet de rétablir l'influence italienne auprès de Ménélick, que l'action diplomatique de certaines puissances aurait réussi, dit-on, à annihiler.

Elections au conseil général

SOMME (Canton de Picquigny)

MM. Henri Saint, républicain...... 2.604 voix, élu
Boitello de Bellay, c.......... 1.707 »

ARIÈGE (Canton de Mas-d'Azil)

M. Sans-Leroy, républicain........ 1.886 voix, élu

SEINE ET MARNE (Canton de Lagny)

M. Gastion-Menier, républicain.... 2.920 voix, élu
Sans concurrent.

HAUTE-LOIRE (Canton de Monistrol-sur-Loire)

M. Emile Néron, républicain...... 2.350 voix, élu
Pas de concurrent.

Un secours bien donné

On lit dans le *Bulletin municipal officiel de Paris* :

« Le Conseil :

» Considérant que Mme Jarrethout, chevalier de la Légion d'honneur, âgée de 73 ans, se trouve dans la plus grande misère ; qu'il serait injuste que la ville de Paris ne vînt pas en aide à un de ses enfants qui a versé son sang sur les champs de bataille pour secourir nos malheureux soldats blessés,

» Délibère :

» Article premier. — Il est alloué à Mme Jarrethout, à titre de secours, une somme de cinq cents francs. »

Dévouement d'une religieuse

Le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'argent à sœur Justine Chavenne, de l'hospice d'Auxonne (Côte-d'Or), en récompense du zèle et du dévouement dont elle a fait preuve au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi en 1890 dans la garnison d'Auxonne. Cette religieuse a contracté la maladie au chevet des malades.

L'UNION DES ACHATS

3me COMBINAISON. — **Soins gratuits du médecin et rente après quinze ans avec la « Garantie Foncière » société coopérative mutuelle.**

En utilisant chaque mois cinquante bons d'un franc, ou dix bons de cinq francs, on débourse quarante-cinq francs, on a pour cinquante francs de denrées ou de marchandises et on a droit : 1° aux soins gratuits du médecin et 2° après quinze ans — quel que soit l'âge — à une rente viagère de *quatre cents francs* par an, et à un patrimoine de *trois mille francs*, au moyen de la combinaison offerte par la *Garantie Foncière* société coopérative mutuelle dont l'ingénieux fonctionnement est basé sur la propriété, sur la terre.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

TITRE MÉRITÉ

Vivat pour tes produits, VAISSIER, savant chimiste,
Habile créateur et merveilleux artiste !
Un suave bouquet de parfums printaniers
Embaume ton CONGO, dont la pâte si douce
Renferme les vertus de jeunesse en sa mousse.
En chœur nous te nommons **le Roi des Savonniers!**
Un groupe de Parisiennes à l'Inventeur du Congo
258131

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES BONS-PRIME DE L'UNION DES ACHATS. — Au tirage mensuel, qui a eu lieu lundi au siège de la *Capitalisation*, à Paris, c'est le n° 95,300 qui a été appelé au remboursement dans la série de Bons d'Epargne réservés à l'UNION DES ACHATS de Roubaix-Tourcoing.

Les possesseurs de Bons-Prime portant ce numéro peuvent réclamer à la librairie du *Journal de Roubaix* le montant de leur participation.

Nous rappelons que les Bons-Prime portant d'autres numéros sont toujours admis en compte soit pour l'achat, par paiements mensuels, de tout ou partie d'un Bon d'Epargne remboursable à 500 fr., ou d'un Bon du Crédit Foncier de France, avec participation immédiate aux tirages, soit pour la constitution d'une assurance.

Un de nos concitoyens, M. J.-B. Doyé, employé dans un tissage de Roubaix, a été nommé, dimanche, conseiller municipal de Mortagne.

Conférence au cercle de la Concorde. — Nous rappelons à nos lecteurs que la série des conférences données cet hiver au cercle de la Concorde se terminera mercredi 4 mars, à 8 heures 1/4 du soir, par une causerie de M. Cahet, professeur à l'Université de Lille, sur « le mouvement catholique en France au XIXe siècle. »

M. Canet a publié de remarquables travaux d'érudition sur les Institutions de Sparte et d'Athènes. Il s'est fait l'historiographe de Clovis, de Jeanne d'Arc et de Marie Stuart. Dans sa belle *Histoire de France* il a fait ressortir avec éclat la connexion intime de la prospérité et de la vraie grandeur de la France avec sa fidélité nationale au Dieu de son baptême, au Christ qui l'a tant aimée, à l'Eglise dont elle est toujours la fille aînée.

Le sujet captivant dont il a fait choix et son talent très apprécié attireront au cercle de la Concorde de nombreux auditeurs.

Le classement de la rue de France.— Le mardi 24 mars prochain, aura lieu, à onze heures du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue de France

Le devis s'élève à la somme de 25,000 francs, y compris celle de 1708 fr. 50 pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 830 francs.

L'explosion du Boulevard Gambetta. — L'état du blessé, M. Callens, est toujours grave ; toutefois une légère amélioration s'est produite. Nous apprenons aujourd'hui que, contrairement à ce qui avait été dit tout d'abord, l'explosion n'est pas due à une fuite de gaz d'éclairage, mais à un dégagement de gaz provenant de la putréfaction des matières d'égout.

Un accident rue du Grand-Chemin. — Dimanche soir, la voiture d'un industriel de Roubaix était arrêtée devant l'estaminet de M. Narcisse Lelong, rue du Grand-Chemin; le conducteur était entré au café lorsque les chevaux prirent peur et partirent à toute vitesse. M. Constantin Sanctorum, âgé de 56 ans, s'élança à la tête des chevaux ; mais il fut renversé et les roues de la voiture lui passèrent sur le corps.

Le cocher qui s'était mis à la poursuite de l'équipage, parvint à le rejoindre. Au lieu de porter secours au blessé, qui était étendu au milieu de la chaussée, il l'accusa d'être ivre et, remontant sur son siège, il continua sa route sans plus se préoccuper de lui. M. Sanctorum, qui a reçu des contusions assez graves, a été conduit chez lui, rue Saint-Jean, 20.

Une tombola. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola, tirée le 28 février 1891, à l'estaminet de M. Barot. Cette tombola était organisée au bénéfice d'un père de famille malade depuis trente mois.
11, 36, 44, 46, 47, 54, 61, 87, 113, 143, 145, 149, 159, 178, 230, 237, 278, 352, 411, 436, 443, 447, 449, 481, 539, 540, 558, 569, 576, 587, 654, 705, 726, 742, 750, 796.

Wasquehal. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Session de février*. — Séance du lundi 2 mars 1891. — Présidence de M. Désiré Delsalle, maire.

La séance est ouverte à six heures, bien que les conseillers aient été convoqués pour cinq.

M. Mullier procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Louis Tiberghien et Leuridan-Brulois, adjoints; Gustave Desrumaux, J.-B. Cattel, Henri Deruelle, Auguste Husson, Clotaire Courrier, L. F. Desplanques, J.-B. Selosse, Louis Desplanques, Auguste Spriet, Adolphe Graux, Picavet-Roussel, Omer Ameye, Six-Vincent, Jules Courrier, J.-B. Lepers, Bailly, Levengle et Vignier.

Absents : MM. Florimond Ferret, Napoléon Destailleurs.

M. Mullier, secrétaire de la [illegible] lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Il donne ensuite connaissance d'un état de sommes irrecouvrables.

M. le Maire. — La somme est très minime ; il s'agit de taxes de chiens dont les propriétaires ont quitté la commune, le même cas se présente d'ailleurs chaque année.

Le Conseil procède à la nomination des commissaires répartiteurs et suppléants, résidants et non résidants pour l'année 1891.

M. Mullier appelle les noms de la liste de l'année dernière qui sont acceptés; M. Courrier, sur la proposition de M. Spriet, est nommé commissaire répartiteur résidant, en remplacement d'un membre décédé.

La séance continue par la lecture d'une lettre émanant d'un comité qui s'est formé à Sedan en vue de l'érection, dans cette ville, d'un monument commémoratif à la mémoire des soldats français morts pour la patrie, les 30, 31 août et 1er septembre 1870.

M. le Maire. — Nous avons voté dernièrement 10 fr. pour une statue à Jeanne-d'Arc; on pourrait ici, il me semble, accorder une vingtaine de francs.

M. Leveugle. — La somme me paraît élevée; 10 francs suffiraient.

M. Leuridan-Brulois. — La plupart des communes, Lys notamment, ont voté 25 francs.

La somme de 20 francs proposée, est votée.

M. Mullier donne lecture d'une lettre du facteur des postes et télégraphes demandant une gratification pour 1891, comme l'année dernière.

M. Leuridan-Brulois. — En 1890, on lui a accordé 10 fr. mais il est arrivé un peu tard.

M. le Maire propose la somme de 25 francs qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire. — Nous avons reçu diverses lettres des instituteurs et institutrices, demandant leur allocation habituelle; quelques-uns demandent une augmentation. Lecture est donnée de ces lettres.

M. le Maire.— Je serais d'avis de leur voter l'allocation sollicitée aujourd'hui et de renvoyer les demandes d'augmentation à la session de mai.

M. Spriet. — Pourquoi diviser ces demandes; il vaut mieux voter le tout en une fois.

M. le Maire. — Jusqu'ici le chiffre du supplément des instituteurs s'élevait à 100 fr.; ils en demandent 200.

M. Picavet serait également d'avis de renvoyer la seconde question au mois de mai.

Après diverses explications il est procédé au vote par assis et levé sur l'allocation habituelle qui est votée à l'unanimité. Les augmentations sont également adoptées.

M. Mullier donne connaissance d'un vœu émis par le Conseil général et relatif à l'installation d'une pompe à incendie dans toutes les communes de plus de 500 habitants.

M. le Président. — Il me semble que les pompes des établissements industriels suffisent.

M. Spriet. — Je le crois également,

M. le Maire. — Je propose de renvoyer la question à la session prochaine; si des amateurs se présentent pour former un corps de pompiers, on prendra une décision. Adopté.

L'ordre du jour appelle la question d'installation d'un bureau de poste et télégraphes.

M. le Président. — J'ai vu le Préfet à ce sujet et il nous conseille d'acheter le terrain nécessaire et la maison plutôt que de louer. Mais nous avons ici la salle du rez de chaussée de la Mairie qui pourrait peut être servir à cet usage; encore faudrait-il que l'administration des postes accepte, quant au garde, on louerait une maison pour lui.

Un conseiller fait remarquer qu'il faut aussi nettoyer la maison commune et qu'il n'y aurait plus personne pour le faire.

M. Spriet. — Ce n'est pas pour le travail de nettoyage qu'il y a ici, c'est insignifiant.

M. le Maire. — Si cela pouvait vous convenir, on pourrait demander, en même temps que l'installation du bureau de postes, un bureau télégraphique.

Tous les conseillers approuvent cette proposition.

M. le Maire. — Si [illegible] ne pouvait convenir à l'ad-

FEUILLETON DU 4 MARS 1891. — 19

BOUCHE CLOSE

XVII

Durant l'hiver, le moindre rayon chauffe comme une serre l'étroite esplanade sablée qui précède la maison. Aux heures chaudes de l'été, cet espace découvert devient inhabitable. Mais l'allée de chênes qui termine le jardin réserve au promeneur sa fraîcheur saine. Tordus et noueux, de taille médiocre malgré leurs siècles, ces arbres diffèrent des géants de Fontainebleau comme le Béarnais trapu du Comtois à la stature élevée. Pleins de sève et très vigoureux sous leur verdure qui rit du soleil, ils forment un cloître de deux cents pas. C'est une exquise retraite de silence obscur, troublée seulement par le travail des pique-bois, qui acharnent leurs becs d'acier contre les rugosités cancéreuses des troncs fourmillant d'insectes.

Là, même dans la lourde tiédeur des après-midi de juillet, jamais ne s'endort la brise. Tantôt c'est l'arome résineux des *pignadas* qu'elle apporte, accompagnée — à certains jours — des grondements sourds venus du cap Breton. Parfois elle arrive plus pesamment chargée de l'odeur molle des foins que retourne la jolie Basquaise aux pieds nus, de l'autre côté du Gave, sur les premiers gradins de l'énorme amphithéâtre couronné de blancheurs. L'endroit n'est traversé par aucune route. Il faut y être attendu pour y venir, en suivant les chemins dont l'argile grise étouffe le bruit des pas. Les voitures elles-mêmes y roulent sans éveiller l'écho tranquille.

Et pourtant, ce n'est pas le désert. D'heure en heure une fumée blanche dépasse l'épais rideau de peupliers et de saules, rangés le long du Gave à moins d'une demi-lieue. C'est la vapeur du train qui se hâte vers Bayonne ou vers Pau, à distance presque égale, et qui déposerait le voyageur, avant qu'il eût achevé de lire ce livre, au pied du château d'Henri IV ou sur les quais de l'Adour sillonné de vaisseaux. Gagner Paris, c'est, il faut en convenir, un long voyage. Mais les nouveaux châtelains comptaient bien ne pas s'en donner souvent la fatigue.

Le jour qui vit débarquer Godefroid dans cet oasis de simplicité et de paix fut sans doute le plus beau qu'aura connu sa vie. Pour la première fois il aperçut un sourire sans voile sur le beau visage de Jenny, quand elle mit pied à terre, par cette admirable soirée de mai, à la porte de la petite maison qui l'avait vue naître. Devant le modeste perron de trois marches, les domestiques attendaient leur jeune maîtresse, depuis si longtemps absente. Il y en avait jusqu'à deux, en tout et pour tout ; la vieille Marceline, habillée de laine sombre, coiffée du foulard basque, et Pierre, l'ancien brosseur du « commandant », rasé de frais, paré de sa veste des dimanches, et tournant dans ses doigts son meilleur béret de laine bleue. Marceline, joignant les mains et les pressant contre ses lèvres, pleurait à chaudes larmes, sans oser faire un pas vers cette grande et belle personne, élégamment vêtue, qu'elle avait peine à reconnaître. Cependant elle lui avait donné son lait d'abord, puis une tendresse dont ses enfants auraient le droit d'être jaloux.

Jenny, la grande cantatrice applaudie, couronnée, fêtée par les ducs et les princes, ne fit qu'un bond sur le sein de sa nourrice. Ensuite elle embrassa Pierre, qui attendait son tour comme une chose fort naturelle. Mais ce qui embarrassait fort ce brave homme, c'était d'avoir oublié le français, appris autrefois dans vingt garnisons différentes. Ses politesses terminées, avant d'entrer dans la maison, la jeune femme prit le bras de Godefroid tout ému, lui aussi, à la vue de cette joie.

— Venez voir, dit-elle, ce que j'aime le mieux à Pomoyras, après ces braves gens, bien entendu.

Courant presque, tant elle se sentait ramenée vers son enfance, elle l'entraîna du côté de sa chère allée de chênes sous lesquels, déjà, l'ombre s'épaississait, bien que les bourgeons tardifs n'eussent pas encore développé leurs feuilles.

— O mes vieux arbres aimés ! dit-elle en envoyant des baisers avec sa main, vous voilà... Je vous retrouve donc ! Vous m'avez attendue ! Comme je suis heureuse de vous revoir !

— Et moi, dit Godefroid bien bas, comme je suis heureux de vous voir heureuse.

— Oh ! oui, très heureuse, fit-elle. Pourquoi certains lieux semblent-ils faits pour le bonheur, comme l'église est faite pour la prière ? Ici, je me suis toujours sentie préservée contre le chagrin. Punie pour quelque sottise d'enfant, je m'y réfugiais, contant ma peine à ces arbres, me plaignant à eux d'une sévérité trop grande. Je les connaissais tous, mieux que par leur nom : par leur physionomie. Il y en avait de placidement débonnaires, constamment disposés à me donner raison. D'autres, bossus dans leur obésité, rabougris, tout défigurés par les nœuds, semblaient toujours prêts à rire avec moi d'un rire plein de malice, mais si bon ! D'autres, tout droits, plus minces, lisses dans leur écorce comme dans un habit bien brossé, m'inspiraient moins de confiance que les autres. Jamais je ne m'arrêtais près d'eux, ni pour lire, ni pour jouer toute seule. Car j'étais toujours seule. Ma mère constamment assise à sa table, occupée à des comptes ou à des lettres, ne s'occupait que de mes leçons. Quant à mon père, je me souviens de lui comme d'un être bon, mais un peu timide et toujours triste. Ah ! Dieu ! comme il m'a manqué toute ma vie !

Godefroid buvait ces paroles, bien qu'elles ne fussent point celles qu'un époux de la veille, peut souhaiter d'entendre. Mais quel rêve c'était déjà d'être seul avec cette femme devenue la sienne, de l'avoir à son bras, d'écouter sa voix, d'être témoin de son bonheur, de se dire : « C'est moi qui le lui donne ! » Il n'osait parler. Ce qu'il avait à dire, ce qu'il sentait en lui ressemblait si peu à ce rêve idéal et pur de jeunesse attendrie, qui s'épanchait en sa présence, comme si lui-même n'eût été qu'un arbre de plus ajouté à ceux dont parlait sa campagne ! Depuis qu'il avait quitté Paris, depuis que le silence des champs l'environnait, il sentait d'heure en heure sa passion devenir plus timide et plus jeune. S'il avait aimé quand il avait vingt ans, il aurait aimé ainsi qu'à cette minute où le seul bruissement d'une robe l'attendrissait à l'égal de la plus exquise des mélodies.

Quand ils arrivèrent au dernier arceau des branches le jour retrouvé les éblouit, bien que le crépuscule fût proche. Une vapeur argentée noyait les accidents de l'horizon, en nivelait les inégalités et semblait étouffer les bruits. Sur le vert pâle du ciel se développaient les hardiesses des sommets roses. Tous deux s'arrêtèrent, pénétrés par cette paix toute-puissante dont leurs âmes fatiguées avaient tant besoin. Mais cet engourdissement salutaire fut bientôt troublé. Godefroid, sur le bras duquel Jenny s'appuyait, plus abandonnée, fléchit le genou et posa ses lèvres ardentes sur la main de sa femme.

— Oh ! ma bien-aimée ! soupira-t-il. Enfin !

A ces mots, Jenny se réveilla de son rêve ; elle se souvint. L'enfance était loin. Bien des années, bien des changements étranges, bien des combats douloureux avaient passé sur elle depuis que les vieux chênes l'avaient vue, pour la dernière fois, errer pensive sous leur ombre. Alors elle était seule ; sa robe courte ne balayait pas la poussière de l'allée. Et voilà qu'un homme, à cette heure, était à ses genoux, baisant sa main. Cet homme était son mari, son maître...

Et, pendant ce temps-là, celui qui n'avait pas voulu d'elle — pourquoi ? — gagnait le large, disant adieu à la terre de France déjà disparue... Silencieusement, elle se mit à pleurer, sans que Godefroid, toujours courbé devant elle, pût voir ses larmes.

Soudain la cloche fit entendre du haut du toit sa voix claire, joyeuse comme l'espérance.

— Viens, disait-elle ; ta maison t'attend ; le foyer rallumé t'appelle. Ainsi qu'une reine aimée, après un long exil, tu rentres dans ces lieux qui te sont chers plus qu'aucun autre séjour. Ici tu vivras dans une paix heureuse, loin de tout contact odieux, entourée de bonheur et de liberté ! Viens, et ne sois pas ingrate envers l'être dont l'amour t'a rendu ces joies, que ta bonté peut faire vivre, que ta dureté ferait mourir, l'être légué à toi par celui que tu ne sauras appeler d'aucun nom terrestre !

Alors, subjuguée par le sentiment de justice infiniment puissant chez elle, madame Godefroid inclina son front vers son mari en lui disant d'une voix très douce :

— A vous, cher ami, je dois la douceur suprême de mon retour dans cette maison. Sans vous elle ne serait plus la mienne. Je ne l'oublierai jamais, et, si Dieu m'écoute, je serai pour vous la femme bonne, fidèle, dévouée, que vous méritez d'avoir.

Il la serra sur son cœur avec un tel élan de tendresse qu'elle devint toute tremblante.

— Allons dîner, fit-elle, j'ai faim.

— Ils remontèrent l'allée d'un pas plus rapide, et Godefroid, sentant sa femme frissonner légèrement, s'inquiéta de la fraîcheur trop grande.

— En effet, répondit-elle, on sent déjà l'humidité de la nuit.

XVIII

Un cavalier vêtu de flanelle claire, chaussé de bottes en cuir fauve, coiffé d'un casque indien, gravit la pente assez douce qui ferme, au sud la plaine crayeuse de Bel-Abbès. Le majestueux Arabe qui sert de guide s'étonne, à part lui, de voir un Français capable de rester des heures sans desserrer les dents ; mais, à mesure qu'ils cheminent. Mohamed éprouve une admiration plus grande pour l'énergie vigoureuse et les talents équestres de son compagnon. Dédaignant la route brûlée par la chaleur, ils piquent droit devant eux, comme en plein désert, parmi le dédale enchevêtré des touffes de *dyss* qui tachent le sol, déjà coloré d'une teinte plus rougeâtre à mesure que le niveau s'élève.

(*A suivre*)

LÉON DE TINSEAU